même pas tenté de s'y intéresser. Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que l'agitation et l'inquiétude règnent au pays. Je constate que mon temps est écoulé. Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

• (5.40 p.m.)

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un vif intérêt le discours du député de Crowfoot (M. Horner). J'aimerais lui rappeler certains faits concernant la question du chemin de fer du Grand lac des Esclaves. Je m'intéressais à cette cause et j'y avais pris part dans une certaine mesure. J'ai causé avec le député de Calgary-Sud (M. Mahoney) pour voir s'il avait été vraiment évincé du comité. Il m'a dit que non, qu'il en était sorti de son plein gré, pour entreprendre un voyage dans sa circonscription. Je me souviens que le projet de rapport sur cette cause concernant le chemin de fer avait été rejeté par ce comité. Le rapport qui fut adopté avait été rédigé par le député de Crowfoot. Il y a eu une certaine absence d'esprit de parti dans le régime des comités.

M. Horner: Puis-je poser une question au député? Le rapport dont il parle que j'avais rédigé et qui fut accepté à l'unanimité, a-t-il été approuvé par le gouvernement? Le gouvernement a-t-il pris des mesures à son sujet?

M. Reid: Je crois savoir que le ministre des Transports (M. Jamieson) a eu des consultations avec la compagnie des chemins de fer et avec les personnes en cause afin de tenter de constituer un tribunal capable de statuer sur le grief.

M. Horner: Pourquoi le gouvernement n'approuve-t-il pas le troisième rapport du comité des transports? C'est le rapport auquel vous faites allusion.

M. Reid: J'ai oublié le numéro du rapport, mais le rapport du chemin de fer du Grand lac des Esclaves a invoqué la loi sur les enquêtes pour en commander une investigation. On essaie en ce moment de déterminer le type, le nombre et les qualifications de ceux qui en seront chargés. C'est là, semblet-il, une attitude parfaitement raisonnable de la part d'un gouvernement.

Nous sommes en train de discuter d'une résolution assez longue, rédigée en termes décousus et très imprécis:

Que cette Chambre blâme le gouvernement pour ses mesures arbitraires et sa politique destructive de secret et de réticence notamment son attitude vis-à-vis du Parlement qui prive les citoyens du Canada du droit d'être informés et de participer pleinement au gouvernement du pays, en particulier par l'entremise de leurs représentants élus, et qui met en danger l'équilibre entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

[M. Horner.]

M. Baldwin: Lisez-la encore une fois, cela sonne bien.

M. Reid: Je ne suis pas parmi les députés qui parlent souvent à la Chambre. Je n'ai pas eu l'occasion d'acquérir un style oratoire et je ne suis pas aussi à l'aise que les députés de l'opposition lorsque je dois prendre la parole à la Chambre. Lorsque nous évoquons les pouvoirs du Parlement, ce que nous entendons vraiment, me semble-t-il, c'est la qualité des débats et l'impact des procédures du Parlement sur le public en général. C'est en cela que résident les véritables pouvoirs. Cette institution n'a pas été conçue pour nous faire exercer ces pouvoirs de notre propre chef. Nous sommes ici pour les exercer en tant que délégués de ceux qui nous ont élus. La qualité de nos débats, la clarté de nos arguments et la conviction qu'ils entraîneront dans l'esprit du public en général dépendent de la manière dont s'échangent les idées entre les députés de l'opposition et les députés du gouvernement.

Je suis frappé de voir que depuis mon arrivée à la Chambre, en 1965, la qualité des débats a considérablement baissé, surtout depuis l'élection de 1968. Les troupes du côté gouvernemental sont demeurées assez constantes. Les rangs de l'opposition, et leurs chefs mêmes ont changé. En bonne logique, on serait tenté de croire que l'opposition n'est plus aussi capable de remplir son rôle de façon un tant soit peu efficace et encore moins de lancer de nouvelles idées et de nouveaux concepts de gouvernement.

Il faut que chacun y mette du sien. La Chambre des communes n'est pas un forum pour le gouvernement. Elle a été édifiée essentiellement pour servir de forum à l'opposition. En tant que député d'arrière-ban, je me sens frustré notamment parce que j'ai très peu l'occasion de prendre la parole à la Chambre à cause des règles archaïques en vigueur aux termes desquelles de simples députés comme moi ont peu l'occasion de participer aux discussions. Jusqu'à ce que la Chambre ait une règle sensée concernant l'attribution du temps, les ministériels d'arrièreban en seront les victimes. Nous ne pouvons pas participer aux débats autant que nous le voudrions. Le gouvernement doit gouverner, cela s'impose et pour y parvenir, il faut que les mesures législatives soient adoptées et que les députés d'arrière-ban fassent preuve de discipline pour le plus grand bien.

Je veux dire quelques mots sur le système des comités qu'on a négligé comme une voix de la Chambre des communes à cause du Règlement et de l'attitude des membres de l'opposition. Personnellement, j'obtiens satisfaction de ma tâche au sein des comités. J'ai eu la bonne fortune d'être impliqué dans un